

Compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2009

Absent excusé : Jean François Veron

Le maire ouvre la séance par la lecture du compte rendu de la réunion du 13 février 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2008 de la commune et de ses services rattachés (eau, assainissement et CCAS) qui ont été soumis préalablement à la commission des finances le 5 mars 2009, est présenté par Geneviève Bouillaud.

Il s'établit comme suit :

COMMUNE

Investissement

dépenses de l'exercice:	231307.95
recettes de l'exercice :	608270.27
résultats de l'exercice :	376962.32

En raison du report du déficit des exercices antérieurs cumulés, le résultat définitif à la clôture de la gestion 2008 en section d'investissement est déficitaire et s'élève à -166603.11€

Fonctionnement

dépenses de l'exercice:	924618.18
recettes de l'exercice:	1010302.06
Résultats de l'exercice:	85683.88

Par suite du report de l'excédent des exercices antérieurs cumulés, le résultat définitif à la clôture de l'exercice 2008 en section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 171822.66€

SERVICE de L'EAU

Investissement

Dépenses de l'exercice :	9720.43
Recettes de l'exercice:	25681.58
Résultat de l'exercice	15961.15

Le résultat définitif à la clôture de l'exercice 2008 après report de l'excédent cumulé des exercices antérieurs s'établit à 51955.90€ Les restes à réaliser en dépenses qui seront reportés sur l'exercice 2009 ont été arrêtés à la somme de 51949€

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	49283.45
Recettes de l'exercice:	81270.59
Résultats de l'exercice	31987.14

Le résultat définitif s'établit à 59189€ après report de l'excédent cumulé de l'exercice précédent.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Investissement

Dépenses de l'exercice	193666.75
Recettes de l'exercice	211566.13
Résultat de l'exercice	17899.38

Le résultat définitif déficitaire après report du déficit constaté à la clôture de l'exercice précédent s'établit à - 73157.48€. Les restes à réaliser en dépenses ont été arrêtés à 36997€ et en recettes à 60875€ Ils seront reportés le budget 2009.

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice	52879.70
Recettes de l'exercice	110149.63
Résultat de l'exercice	57269.93

Le résultat définitif s'établit à + 84788.09€ après intégration de l'excédent cumulé de l'exercice précédent.

CCAS

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice	6062.26
Recettes de l'exercice	516
Résultat de l'exercice	- 5546.26

Le maire ayant quitté la séance, le compte administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence d'André NEAU.

Affectation des résultats

Le maire propose d'affecter les résultats des exercices cumulés de la manière suivante :

Pour la commune

le résultat de fonctionnement cumulé est de 171822.66 ;

Il propose d'affecter à l'article 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement pour 133 884.51 et le reste soit 37938.15 en fonctionnement sur l'exercice 2009. Ceci pour tenir compte des restes à réaliser en dépenses qui ont été arrêtés à 36969.40 et en recettes à 69688€ qui seront reportés sur l'exercice 2009.

Pour l'assainissement

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 84788.09€

Le maire propose d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 49279.48 et le reste soit 35508.61 en fonctionnement sur l'exercice 2009.

Le conseil après en avoir délibéré accepte l'affectation des résultats tels qu'ils ont été proposés.

Compte de Gestion

Le maire précise aux membres du conseil que les comptes ont été arrêtés conformément à ceux établis par le receveur municipal, qu'il remercie par ailleurs pour sa collaboration active.

Le conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le compte de gestion ainsi établi par le receveur municipal.

Budget 2009

Sur proposition de la commission des travaux réunie le 5 mars 2009 et après avis de la commission des finances, le budget 2009 est soumis à l'approbation du conseil municipal..

Celui-ci après en avoir délibéré l'adopte à l'unanimité.

Il est arrêté comme suit :

Pour la Commune, les dépenses et recettes de fonctionnement ont été établies à **1031279.15**
La section d'investissement a été arrêtée en recettes et en dépenses à **534393.51**

Les principales opérations retenues pour 2009 sont :

- l'aménagement du camping avec l'acquisition de chalets, la mise en place d'un portail et d'une borne et la réalisation de l'entourage
- la peinture à la maison des associations
- des travaux sur la passerelle, à la médiathèque, à l'école primaire et à la salle des fêtes
- acquisition de matériel pour la voirie
- la réalisation de la voirie au Pontreau

Pour l'eau, les dépenses et recettes de fonctionnement ont été évaluées à **143238€**

La section d'investissement s'établit à **84553€**

Le conseil accepte que le service de l'eau abonde à hauteur de 70 000€ le budget de la commune.

Pour l'assainissement, la section de fonctionnement s'établit en recette et en dépense à **142543€** et la section d'investissement à **209804.48€**

L'opération principale est la réalisation du réseau de l'assainissement au Pontreau.

Sur proposition du maire, le conseil accepte que les travaux réalisés tant au service de l'eau et pour le service de l'assainissement, à compter de l'exercice 2009, seront amortis de la manière suivante :

EAU

- les travaux à la station seront amortis sur 30 ans
- le réseau sera amorti sur 50 ans
- les pompes et le matériel divers sur 10 ans
- le matériel informatique sur 4 ans

ASSAINISSEMENT

- la station d'épuration sur 30 ans
- le réseau d'assainissement 50 ans
- le matériel 10 ans

Divers :

- vente du terrain à M. POMPEIGNE :

Le maire propose que la vente soit réalisée au tarif de 1.50€le mètre carré (les frais de confection d'acte et de bornage restant à la charge de l'acquéreur
le conseil accepte la proposition du maire .

Le maire informe le conseil que le trésorier Payeur général propose l'établissement d'une convention afin de définir les modalités financières de la permanence de la trésorerie dans les locaux de la mairie. Il propose d'indemniser la commune de 150€par mois jusqu'à la fin de l'année 2009, puis 100€pour l'année suivante.

Le conseil accepte la proposition et autorise le maire à signer le bail.

Sur proposition du maire, le conseil fixe à 13€le mètre carré la vente des terrains au Pontreau. L'aménagement du terrain nécessite la réalisation d'une voirie carrossable, d'une largeur de 4.50m. Après en avoir délibéré, la commune s'engage à aménager le chemin rural n°32 entre la rue S Marc et le lotissement. Et à réaliser les travaux d'assainissement.

Les projets ont été prévus sur le budget 2009.

Le conseil, après en avoir délibéré, charge le maire d'établir le titre relatif à la facturation des fournitures lors de la réalisation du branchement eau et assainissement à M. MARIN.

Le maire informe le conseil que des créances sont devenues irrécouvrables sur le service de l'eau à hauteur de 445.92€. Le conseil accepte l'admission en non valeur de ces créances à hauteur de 445.92€

Le plan d'eau ouvrira le 1 avril 2009 et fermera le 30 octobre 2009. Les tarifs sont inchangés.